



### Charte d'utilisation :

Soyez les bienvenu(e)s sur la page officielle de la Préfecture de la Haute-Corse.

La page Facebook de la Préfecture de la Haute-Corse est un espace ouvert à tous et à toutes les opinions. Elle a pour objectif d'informer les internautes sur l'action des services de l'État dans le département de la Haute-Corse et de favoriser le débat public.

N'hésitez donc pas à réagir et à partager les contenus qui y sont publiés.

Les commentaires postés sur cette page peuvent être lus par l'ensemble de la communauté. Le savoir-vivre et la politesse sont donc de rigueur. Ainsi, l'utilisateur de la Page Facebook Préfecture de la Haute-Corse accepte pleinement et sans aucune réserve la présente charte d'utilisation, et s'engage, lors de chacune de ses visites sur cette page, à la respecter.

En cas de non respect des règles de bienséances et des dispositions légales, les publications des utilisateurs pourront être supprimées. Les internautes ne respectant pas ces règles de manière répétée pourront être exclus de la page.

Le bureau de la communication interministérielle de la préfecture de la Haute-Corse, qui assure la responsabilité de la gestion de cette page, se réserve le droit de modération et de suppression sans préavis de tous les commentaires qui ne respecteraient pas les règles de bienséance suivantes et les dispositions légales suivantes:

- Les contributions à caractère violent, dénigrant, diffamatoire, injurieux, illicite, obscène, pornographique, pédophile ;
- Les contributions à caractère politique ou incitant à la violence, au suicide, au révisionnisme, à l'antisémitisme ;
- Les contributions faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ;
- Les contributions appelant au meurtre ou incitant à la commission d'un délit ;

- Les contributions incitant à la discrimination ou à la haine;
- Les contributions contraires aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit des marques, au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ;
- Les messages à caractère publicitaires, les petites annonces ou les messages contenant des coordonnées téléphoniques ou postales ;
- Les commentaires doivent d'être écrits dans un langage compréhensible par tous.

Les internautes sont invités à réagir aux publications par des commentaires en rapport avec le sujet initial. Afin que le débat suscité par les publications soit riche, les internautes sont invités à débattre à l'aide d'arguments de fond. Les échanges doivent être collectifs : les critiques et expressions de désaccords doivent être argumentés et ne pas dériver vers de l'invective ou des prises à parties d'autres participants.

La Préfecture de la Haute-Corse se réserve le droit de supprimer les réactions et tout commentaire n'ayant aucun lien avec le sujet abordé.

La répétition de publications identiques ou très voisines est interdite, le bureau de la communication interministérielle de la préfecture de la Haute-Corse se réserve le droit de supprimer ces publications le cas échéant.

Les commentaires publiés par les abonnés à la page Facebook « préfet de la Haute-Corse » n'engagent que leurs auteurs.

La déclaration des droits et obligations de Facebook s'applique à tous les utilisateurs de la page Facebook du préfet de la Haute-Corse